Accusé de réception en préfecture
049-200071553-20230316-DELCC-2023-38A-CC
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023

LOIRE LAYON AUBANCE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de communes LOIRE LAYON AUBANCE
1 rue Adrien Meslier - CS 80083
49170 ST GEORGES SUR LOIRE CEDEX

Réunion du Conseil de Communauté du 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à vingt heure trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes Loire-Layon-Aubance, dûment convoqués le 10 mars 2023, se sont réunis à la salle du conseil communautaire de Thouarcé (Bellevigne en Layon).

Etaient présents : Mesdames et Messieurs :

ARLUISON Jean-Christophe	CHAUVIN Martine	LE BARS Jean-Yves	NORMANDIN Dominique
BAINVEL Marc	COCHARD Jean-Pierre	LE GALL Didier	PETIT Didier
BAUDONNIERE Joëlle	DAVIAU Nelly	LEGENDRE Jean-Claude	POISSONNEAU William
BAZIN Patrice	FOREST Dominique	LEHEE Stephen	ROULET Jean-Louis
BELLEUT Sandrine	GALLARD Thierry	LEVEQUE Valérie	ROUSSEAU Emmanuelle
BENETTA Nicolas	GENEVOIS Jacques	LUSSON Jocelyne	RUILLARD Valérie
BERLAND Yves	GUILLET Priscille	MAILLART Philippe	SCHMITTER Marc
BREBION Jeanne Marie	KASZYNSKI Jean-Luc	MERCIER Jean-Marc	SOURISSEAU Sylvie
BROCHARD Cécile	LAROCHE Florence	MERIC Dominique	VAULERIN Hugues
CESBRON Philippe	LAVENET Vincent	MONNIER Marie-Madeleine	

Etaient excusés ayant donné pouvoir :

Membre absent et excusé	Membre titulaire du pouvoir	Membre absent et excusé	Membre titulaire du pouvoir
BOET François	LEVEQUE Valérie	MICHAUD Michelle	LE BARS Jean-Yves
JEAN Valérie	BROCHARD Cécile	MOREAU Anne	MONNIER Marie-Madeleine
JOUIN-LEGAGNEUX Carole	LEGENDRE Jean-Claude	PEZOT Rémi	BELLEUT Sandrine
MEUNIER Flavien	BAUDONNIERE Joëlle		

Etaient absents et excusés :

CESBRON Delphine	GAILLARD Aurélia	NOYER Robert	ROBÉ PIERRE
CHRÉTIEN Florence	MARTIN Maryvonne	PERRAY Manuel	

Assistait également à la réunion : DELOURMEL Géraldine – Directrice Générale des Services

Date de convocation :	10 mars 2023
Nombre de membres du Conseil communautaire en exercice :	53
Nombre de conseillers présents :	39
Quorum de l'assemblée :	27
Nombre de votants :	46 (dont 7 pouvoirs)
Date d'affichage :	24 mars 2023
Secrétaire de séance :	ROULET Jean-Louis

DELCC-2023-03-38 – DAF – FINANCES – Adoption du budget annexe Actions Economiques pour l'exercice 2023

DELCC-2023-03-38 – DAF – FINANCES – Adoption du budget annexe Actions Economiques pour l'exercice 2023

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre des instructions comptables et budgétaires M14, il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023 joint en annexe à la présente délibération.

Les orientations issues du débat qui s'est tenu le 2 mars 2023 ont été reprises et notamment :

En fonctionnement :

- Définition de la stratégie de développement économique à horizon de 6 ans (2024-2030)
    - Approfondissement des potentialités foncières dans le cadre de la densification des ZAE existantes (action opérationnelle à engager suite à l'étude densification finalisée en 2022)
    - Définition des futurs parcs d'activités et répartition spatiale dans le respect de consommation des ENAF du SCOT et des enjeux environnementaux (études préalables)
- Programme d'animations économiques et Développement du marketing territorial
- Participation au déficit de Treillebois = 200 k€
- Recrutement de deux nouveaux collaborateurs (remplacement des mutations)

En investissement :

- Atelier-relai sur l'Actiparc de Champtocé de 1000 m² (1,1 M€)
- 100 k€ pour la signalétique conformément au schéma directeur réalisé en 2022
- Augmentation du Capital d'ALTER ECO (85 k€) et avance de trésorerie pour Treillebois (500 k€)
- Des cessions d'ateliers sont inscrites (500 k€)

La dette s'élève au 31/12/2022 à 3,91 M€. En 2023, il est envisagé de procéder au remboursement anticipé de 3 emprunts dont 2 à taux variable pour un capital total de 480 k€ en plus du capital à rembourser dans l'année. Et deux autres emprunts prennent fin en 2023. Il ne resterait alors que 7 emprunts sur ce budget. Ce remboursement n'est possible qu'avec une subvention d'équipement du budget principal de 480 k€.

Le budget annexe actions économiques pour l'exercice 2023, est équilibré en dépenses et en recettes :

- 1 248 494,54 € en fonctionnement (+19,4 % pour les dépenses réelles par rapport au BP 2022 en raison du versement de la participation d'équilibre de la zone de Treillebois)

- 2 984 310,22 € en investissement

Ce budget reprend les reports de dépenses et de recettes consolidés, ainsi que les résultats de l'exercice 2022.

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les statuts de la CCLLA ;

Vu le rapport et le débat d'orientations budgétaires en date du 2 mars 2023 ;

CONSIDERANT l'avis du groupe de travail finances en date du 8 mars 2023 ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Vice-Président ci-dessus ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :

- ADOPTE le projet de budget annexe ACTIONS ECONOMIQUES pour l'exercice 2023 équilibré en dépenses et en recettes :

  ✓ En section de fonctionnement pour : **1 248 494,54 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
DEPENSES	**1 248 494,54**
023- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	186 423,44
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	238 402,00
012 – CHARGES DE PERSONNEL	150 000,00
65 – AUTRES CHARGES	242 168,00
66 -CHARGES FINANCIERES	86 950,10
67 -CHARGES EXCETPIONNELLES	200 000,00
042 -AMORTISSEMENTS	144 551,00
RECETTES	**1 248 494,54**
002-EXCEDENT REPORTE	379 145,54
70 – PRODUITS	27 700,00
74 -SUBVENTIONS BUDGET DE RATTACHEMENT	405 082,00
75- REVENUS DES IMMEUBLES	347 000,00
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 000,00

  ✓ En section d'investissement pour : **2 984 310,22 €**

SECTION INVESTISSEMENT	Reports	BP 2023 incluant les Reports
DEPENSES	**36 150,59**	**2 948 159,63**
16-EMPRUNT-		921 000,00
20 – ETUDE	9 496,80	
204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	5 314,63	25 000,00
21 – IMMOBILISTATIONS CORPORELLES		100 000,00
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS (TRAVAUX)	21 339,16	1 277 592,63
26 – PRISE DE PARTICIPATION		85 000,00
27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (avance de trésorerie)		500 000,00
040 – OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS		39 567,00

RECETTES		2 984 310,22
001 – SOLDE REPORTE		1 162 451,88
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		186 423,44
040- AMORTISSEMENTS		144 551,00
024 - CESSIONS		501 897,00
13 – SUBVENTIONS		925 676,00
16 – CREDIT BAIL		51 310.90

- VOTE le budget annexe Actions économiques par nature et par chapitre.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations,
Fait à Saint Georges-sur-Loire, le 17/03/2023

Le Président,
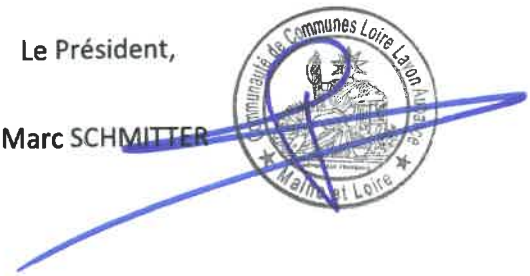
Marc SCHMITTER